

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019**

**Ordre du jour :**

**Appel**

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 ;
3. Préavis N° 06/2019 – Détermination du taux d'imposition ;
4. Préavis N° 07/2019 – Raccordement des eaux usées du bassin versant « STAP » au réseau de l'Épuration Région Morgienne (ERM) – Demande de crédit de construction ;
5. Communications municipales ;
6. Communications du Bureau ;
7. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Daniel Dietrich, souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers, à la presse et au public et procède à une présentation de cette nouvelle salle du Grand Conseil avant d'ouvrir formellement la séance.

M. Daniel Dietrich ouvre la séance à 20h05 en signalant que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mmes Sonia Bua Bolomey, Amélie Gilliéron et MM. Etienne Bohner, Edy Bridy, Giovanni Dietler, Francisco Fiol, Yann Gyger, Loïc Maillefer, Alex Martin, Francisco Ruiz,

**Appel**

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019**

M. Daniel Dietrich demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

### 3. Préavis N° 06/2019 – Détermination du taux d'imposition

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic et responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter au préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis N° 06/2019.

M. Patrick Zurn s'étonne de cette hausse d'impôt soumise. Il rappelle que le Conseil communal a accepté il y a une année le maintien du taux d'imposition actuel. A cette occasion, la Commission des finances soulignait dans son rapport, que *"le maintien du taux d'imposition de 62% pour les années 2019 et 2020 est sensé et justifiable."* En gros, la Commune pouvait offrir un niveau d'imposition identique à ses citoyens pour 2019 et 2020.

Par la suite, le Conseil communal a entériné le 3 décembre dernier une baisse du taux d'escompte de 10 à 6%.

Avec la reprise par le Canton des frais liés à l'AVASAD et la Convention signée entre le Canton et les Communes, il paraissait logique que la hausse d'impôt cantonal soit compensée par une baisse de la même proportion au niveau communal, comme cela était fixé dans ladite Convention. Mais, retournement de situation, il semblerait que la Commune ne soit aujourd'hui plus en mesure d'offrir un niveau d'imposition identique pour 2020.

Il est conscient que de gros investissements ont été engagés ou sont prévus ces prochaines années. Mais malgré cela, la situation financière de la commune et sa capacité d'autofinancement sont bonnes. Cette politique d'investissements ne doit pas être remise en question et elle est d'autant moins risquée vu les taux négatifs actuellement en vigueur.

On entend dire que la RIE III réduira les rentrées fiscales, que les charges cantonales vont continuer à augmenter, etc. On part du postulat que ces coûts vont forcément continuer d'augmenter dans les mêmes proportions voire plus alors que dans les faits cela ne peut pas être affirmé aujourd'hui. Il suggère de voir quelles en seront les conséquences, la Commune en a les moyens. Il estime qu'il est trop tôt pour demander aux habitants d'Echandens une participation fiscale supplémentaire, qui ira par ailleurs directement dans les poches du Canton.

Pour ces raisons, il propose d'amender ce préavis en incluant un abaissement du taux d'imposition communal d'1,5%, comme cela avait été convenu dans la Convention citée, soit une baisse de 62% à 60,5% pour l'année 2020.

Puisque les situations financières du Canton et de la Commune sont bonnes, il aurait du mal à pouvoir justifier envers les citoyens d'Echandens la nécessité d'une augmentation d'impôt.

Il estime au contraire que les Communes devraient faire encore plus pression, via l'UCV notamment, pour que des négociations sur la prise en charge des dépenses à destination du Canton soient entamées, comme cela vient d'être fait avec les frais de l'AVASAD. Il invite les Conseillers à prendre en considération l'amendement proposé et à accepter le préavis modifié qui en découlerait.

M. Jerome de Benedictis rappelle que les taux négatifs mentionnés ne sont une réalité que sur des emprunts à très court terme auprès de certains établissements bancaires. Il revient sur la péréquation qui dépend de la valeur du point d'impôt et de la valeur du point d'impôt par habitant. Elle n'est donc pas liée aux dépenses faites, ni à la valeur du taux d'imposition. La valeur du point d'imposition reste la même. Il explique que la Municipalité a décidé de maintenir une stabilité avec 62 points.

Comme expliqué en juin, il y a une explosion des coûts cantonaux imposés à la Commune. A ce jour, la Commune est dans une situation illégale, dans le sens où la loi impose aux Communes de présenter un budget équilibré. A long terme, la viabilité d'un budget déficitaire de plus d'un Mio n'est pas légal. La Commune doit améliorer la situation.

La Commune devra faire face à de nombreux investissements. La Municipalité est en train de trouver des solutions pour rentabiliser ces investissements, tels que le centre du village et la ferme du château qui pourraient, à un moment donné, apporter des revenus financiers à la Commune. Il s'agira là de recettes autrement que par l'impôt. Une baisse à 60% aujourd'hui impliquera un déficit encore plus grand que celui voté pour 2019. Il signale également que les coûts pour les camps scolaires sont de plus de CHF 30'000.- pour la Commune, ce qui correspond à un 5<sup>ème</sup> de point d'imposition.

Pour toutes ces raisons, et pour amener le budget à un équilibre face aux charges cantonales, il faut maintenir une stabilité du taux d'imposition. La situation sera complètement revue en 2022 quand le Canton reprendra à sa charge la facture sociale. Celle-ci représente aujourd'hui en moyenne 27 points d'imposition, contre 17 au moment où elle a été imposée aux Communes. La bascule d'impôt qui sera appliquée n'est pas encore connue. Il y a donc beaucoup d'incertitudes et c'est pourquoi la Municipalité voudrait maintenir le taux d'imposition pour les deux prochaines années.

M. Christian Zünd, Président de la commission des finances précise que la Convention pour la bascule avec l'AVASAD n'a pas de force obligatoire et c'est pourquoi deux tiers des communes ont décidé de maintenir, voire d'augmenter le taux d'imposition. Il informe également que le taux d'imposition de 62% n'a pas varié depuis 2012 ni depuis la dernière bascule. Dans le district de Morges, la moyenne est d'environ 65%, soit une hausse de 1.5 points depuis 2012. Durant ces années, la Commune a absorbé la différence sans bouger le taux d'imposition. La commission des finances partage le souci de stabilité et c'est pourquoi elle recommande de garder le taux à 62% jusqu'en 2022, moment où aura lieu un grand brassage de la péréquation.

M. Dominique Tavel, rejoint la position de M. Patrick Zurn et rappelle que la génération dont lui-même fait partie a fortement contribué à la santé financière de la Commune et il estime que c'est le moment d'en profiter. Ce n'est pas à la Commune de faire des réserves. En ce qui concerne la négociation avec l'UCV, il estime que la Commune devrait répercuter le geste en diminuant les impôts de 1.5 points. D'autre part, avec la diminution du taux d'escompte l'année passée, cela équivaut sur deux années à une augmentation d'environ 6%. Même si les budgets sont déficitaires, les comptes ne le sont pas forcément, mis à part pour l'année précédente. Sans preuve d'un déficit durable, il n'est pas justifié de demander une hausse d'impôt. Il propose de discuter à l'avenir le taux d'escompte en même temps que le taux d'impôt. Il souligne qu'au niveau social il est plus important de discuter du taux d'escompte avant le taux d'impôt, car environ 20% de la population d'Echandens ne profite pas dudit taux d'escompte, ce qui crée une distorsion sociale.

M. Jerome De Benedictis répond que la volonté de fixer le taux d'escompte au dernier Conseil de l'année permet de le discuter en même temps que le budget qui est

actuellement en finalisation et de l'ajuster, le cas échéant. Par rapport à la distorsion sociale, il entend l'argument mais estime qu'il y a une lecture différente : certaines Communes qui pratiquent un taux d'escompte sur les impôts, le font pour les personnes qui paient leurs impôts en avance ou en cours d'année. A ce stade, il y a une distorsion sociale. A Echandens, il y a une politique différente : l'escompte est accordé à toute personne qui paie les impôts à temps, ce qui en fait est un devoir.

M. Dominique Tavel répond qu'il y a quand même distorsion, car une petite tranche de la population d'Echandens ne peut pas payer ses impôts à temps. Il n'est pas possible de fixer un taux d'imposition si le budget n'est pas connu, même s'il semble qu'il soit déficitaire.

M. Jerome De Benedictis affirme que le budget en préparation est déficitaire, même si la Municipalité s'efforce de restreindre les postes qui dépendent d'elle. Certaines dépenses qui ont été réduites sont compensées une nouvelle fois par les coûts des écoles et des transports publics, ce qui équivaut à environ 1 point d'impôt en plus cette année. Aujourd'hui il faut lire le préavis comme une baisse d'un côté et une hausse de l'autre. La Commune perd l'AVASAD mais écope d'une augmentation des frais de transports publics. Pour éponger les pertes, la Commune propose de maintenir le taux d'imposition.

M. Jean-Nicolas Muff considère, comme ses collègues qui se sont exprimés préalablement, que le fait de rester à 62% ne correspond pas à un maintien du taux mais à une augmentation. Selon la presse, environ 60% des Communes ne baissent pas leurs taux, mais Morges, par exemple, a refusé le maintien et son Conseil communal a fait baisser son taux d'imposition d'un 1.5 point. Avec cette décision, Morges creuse son déficit budgétaire et se met donc également dans l'illégalité, ce qui ne devrait pas être un problème. Il demande ce que ces 1.5 points représentent en francs de moindre rentrée fiscale.

M. Jerome De Benedictis répond que la valeur du point d'impôt cette année se monte à environ CHF 140'000.-

M. Patrick Zurn, comprend que l'augmentation des charges est un fait. Mais de nouvelles rentrées sont prévues, à travers de nouveaux projets. Il faut peser le pour et le contre en prenant la décision. Il aimerait savoir si la Municipalité proposerait une augmentation d'impôt de 1.5 points s'il n'y avait pas eu la reprise des charges par le Canton via l'AVASAD.

M. Jerome De Benedictis répond que la Commune n'aurait pas fait cette proposition, mais souligne que la Commune est libre de fixer son taux d'imposition. Aujourd'hui la Municipalité estime que le maintien à 62% est juste. Il estime que le Canton manipule les Communes à travers cet accord, en augmentant de nombreuses charges du ressort cantonal. Pour une fois que le Canton reprend des dossiers au lieu de les renvoyer aux Communes, il les « force » à une bascule. Par rapport aux futures rentrées fiscales, il signale que les ventes d'appartements en PPE se font souvent par des personnes endettées et il n'y a donc pas beaucoup de rentrées fiscales pour la Communes. D'autre part, elles exigent de nouvelles dépenses au niveau des écoles, des routes, etc.

M. Patrick Zurn, précise que l'endettement des personnes impacte l'imposition au niveau de la fortune et non pas du revenu et ne change donc pas grand-chose.

M. Fabien Descoedres estime également que les revenus nécessaires à l'achat d'un bien immobilier sont conséquents. Des vieilles familles qui paient leurs impôts à Echandens depuis plusieurs générations risquent de ne pas apprécier une augmentation

d'impôt. Par contre, de nouveaux habitants arrivant de Communes avec un taux plus élevé, trouveront le taux de 62% appréciable.

M. Dominique Tavel précise que de nouveaux propriétaires d'un logement à des taux bas, voient leur revenu imposable augmenter.

M. Thierry Pache revient sur la déclaration de M. Dominique Tavel disant que les 4% de diminution de taux d'escompte correspondent à environ 1.5 point, ajoutant à cela les 1.5 point discuté ce jour, cela amène à 3 points. Sur les cinq dernières années, il y a eu une évolution moyenne d'environ CHF 180'000.- par année. Cela correspond à CHF 900'000.-. Tenant compte que le point d'impôt se situe à CHF 140'000.-, il craint qu'une baisse à 60.5% aujourd'hui oblige la Commune d'ici trois ans à augmenter de 5, 6 voire 7%.

M. Philippe Diserens rappelle que le taux sollicité l'est pour l'année 2020. Il sera revu dans 12 mois et que le Conseil demeure pleinement responsable. Un levier lié au taux d'escompte sera étudié lors de la séance du 9 décembre prochain, simultanément au budget.

M. Youri Borboen sent un certain alarmisme. Il rappelle qu'il y a souvent eu des budgets déficitaires, mais que les comptes étaient finalement positifs, exception faite pour l'année passée. Il estime qu'une augmentation de 4 points de base en deux ans est importante. Suite à l'intervention précédente, il convient qu'il est possible de revoir le taux chaque année. Il estime que cela vaut la peine de prendre le risque et de profiter pour une fois d'une baisse.

M. Jerome de Benedictis explique que le point de vue de la Municipalité est différent. Le fait de baisser à 60.5% pour remonter à 62% l'année prochaine, ne correspond pas à la vision de stabilité de la Municipalité.

Mme Muriel Andrey rejoint l'avis de M. Jean-Nicolas Muff : dans la proposition de la Municipalité, il ne s'agit pas de stabilité, mais d'augmentation. En ce qui concerne la baisse du taux d'escompte l'année passée, les effets n'ont pas encore pu être constatés dans les comptes, et ce serait prématuré d'introduire une nouvelle augmentation.

M. Jerome De Benedictis insiste qu'il s'agit d'une stabilité. Ce ne l'est peut-être pas pour le contribuable, mais c'est le Canton qui augmente son taux. Echandens gère ses comptes de façon stable. Ce n'est pas parce que le Canton fait aujourd'hui un « cadeau » qu'il faut baisser. Durant les cinq ou six ans où il n'y a pas eu de « cadeau », il n'a jamais été question de bascule.

Mme Delphine Zurn se demande si la baisse n'a pas lieu aujourd'hui, quand est-ce qu'elle pourra avoir lieu. Aujourd'hui est le moment idéal pour baisser le taux.

M. Jerome De Benedictis estime que la Commune ne cherche pas une opportunité pour baisser les impôts. Quand les frais les moins contrôlables, tels que l'Arasmac et les transports publics se stabiliseront, et que la facture sociale retournera au Canton, il sera possible d'avoir un taux d'imposition lisible. Mais aujourd'hui la volonté de la Municipalité n'est pas de baisser le taux d'imposition face à l'évolution des charges.

M. Patrick Zurn revient sur la remarque « Le Canton augmente les impôts et la Commune stabilise ». Néanmoins, il y a une convention, même non-contraignante, signée avec le Canton qui dit que les Communes s'engagent à répercuter en 2020 une baisse de 1.5% par rapport au coefficient d'imposition 2019. A quoi bon négocier une Convention si c'est pour ne pas s'y tenir ?

M. Jerome de Benedictis rappelle que la lecture de l'accord et du préavis dit qu'il y a une baisse pour l'AVASAD, mais pour tout le reste il y a une hausse. La Commune accorde sa confiance à l'UCV mais l'accord n'est pas le fruit d'une délégation de compétence de la Municipalité d'Echandens à l'UCV.

M. Patrick Zurn revient sur le fait que la Municipalité n'aurait pas proposé de hausse d'impôt aujourd'hui sans la reprise des frais liés à l'AVASAD par le Canton et estime qu'il y a une incohérence dans ce fait.

M. Dominique Tavel suggère d'attendre 2022. Il estime que la Commune d'Echandens doit se conformer aux engagements de la Convention.

M. Daniel Dietrich signale que le sujet est sensible et demande réflexion. Il demande 5 minutes de suspension de séance pour en discuter avec les deux Vice-Présidents, le Syndic et le président de la commission des finances.

Reprise de la séance :

M. Daniel Dietrich rappelle que conformément au règlement, un amendement a été présenté. Il sera voté d'abord sur l'amendement puis, le cas échéant un vote sur le préavis lui-même, amendé, aura lieu.

M. Jean-Nicolas Muff demande un vote par bulletins secrets sur l'amendement du préavis ainsi que sur le préavis. Plus de 5 conseillers sont d'accord avec ce procédé. Le vote a lieu par bulletins secrets.

M. Daniel Dietrich lit le texte de l'amendement proposé, soit :

Le Conseil communal d'Echandens

- vu la Convention du 10 septembre 2018 entre l'Etat et les Communes,  
décide d'abaisser le taux d'imposition à 60,5% pour 2020.

L'amendement est accepté par 34 oui, 14 non, et 2 abstentions.

M. Daniel Dietrich lit les conclusions du préavis, modifiés comme suit :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 06/2019 et son amendement
- vu le rapport de la Commission des finances
- vu la Convention du 10 septembre 2018 entre l'Etat et les communes
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE**  
(34 oui – 12 non – 4 abstentions)

- d'abaisser le taux d'imposition à 60.5% pour 2020.

#### **4. Préavis N° 07/2019 – Raccordement des eaux usées du bassin versant « STAP » au réseau de l'Épuration Région Morgienne (ERM) – Demande de crédit de construction**

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Müller, Municipal responsable de ce préavis, qui précise que le préavis soumis par la Municipalité inclut tous les frais, soit les

travaux de raccordement, les frais de transformation des collecteurs de l'ERM mais également le « Pas de porte ». D'autre part, le préavis fait mention d'une opposition qui a été levée entretemps. Le préavis concerne également la commune d'Ecublens, qui l'a présenté à son Conseil communal la semaine dernière. Il a été adopté à l'unanimité.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes + évacuation et épuration des eaux, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport. M. Jacques Perrinjaquet, membre de la commission des finances demande au Syndic si l'actualisation du montant du « Pas-de-porte » a été faite, comme c'était annoncé en réunion de la Commission des finances.

M. Jerome De Benedictis répond que l'ERM n'a pas donné de réponse, malgré une promesse faite dans ce sens.

Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis.

M. Dominique Tavel revient sur le premier préavis avec l'option de raccordement à la STEP de Vidy qui était moins cher. Il demande s'il y avait également un « Pas-de-porte » avec cette option.

M. Jerome De Benedictis répond par la négative, mais précise que ce « Pas-de-porte » était « déguisé » car il était inclus dans la consommation au m<sup>3</sup> de l'eau et de l'épuration. Ce prix était d'ailleurs bien supérieur à Lausanne qu'à Morges.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions dudit préavis :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2019
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE A LA MAJORITE (48 OUI - 1 ABSTENTION)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'670 000.— pour le raccordement des eaux usées du bassin versant « STAP » au réseau de l'Epuration Région Morgienne (ERM), pour la déconstruction de la STEP de Bussigny, pour la transformation des collecteurs ERM existants ainsi que le pas de porte d'entrée à l'ERM,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir ce montant sur le Fonds de réserve pour les égouts (9280.110).

## **5. Communications municipales**

### **M. Xavier Dutruit :**

#### **1. Centre du village**

La Municipalité a commencé le travail de réflexion de l'aménagement du centre du village avec le bureau d'urbaniste. Une séance de lancement de l'étude et visite du site a eu lieu fin septembre. Des séances de travail sont prévues dans le courant du mois d'octobre, à la suite de cela il vous sera présenté un préavis pour le crédit d'étude en début d'année prochaine.

#### **2. PPA Grand Pré**

La Municipalité vous prie d'agender le 18 novembre prochain à 20h (Ndlr. Il s'agit du 25 novembre à 19h30) pour un atelier de présentation du projet. Celui-ci vous permettra de poser toutes questions, éclaircissements ou remarques utiles en vue de vous soumettre à nouveau ce préavis.

### **M. Eric Maillefer :**

#### **1. Tennis Club**

L'enquête concernant la rénovation du Club House est terminée. Une seule opposition est parvenue de la part de l'Avacah (Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés). Nous sommes encore dans l'attente du retour des services du Canton (Synthèse CAMAC).

#### **2. Ferme du Château**

La Municipalité a demandé une étude de faisabilité au bureau Uni-Architectes. Cette étude a abouti à deux options possibles :

1. Transformation, en conservant quelques éléments de façades et en restant dans le volume actuel : Coût estimé : 3,4 Mio env.
2. Démolition et reconstruction, avec possibilité d'une augmentation de volume relativement importante : Coût estimé : 4,7 Mio env.

Suite à cette étude, la Municipalité est favorable à la première solution, c'est-à-dire rester dans le volume actuel et effectuer une transformation lourde de ce bâtiment en conservant une partie des façades. Cette option offrira la possibilité de faire environ 7 logements. Un préavis relatif à une demande de crédit vous sera présenté lors d'une prochaine séance pour un mandat de projet d'architecte.

#### **3. Magasin d'alimentation, Place du Saugey**

Le contrat de bail est au nom de deux partenaires solidaires, à savoir la société PAM d'une part et Monsieur Corbet d'autre part (actuellement sous le nom de Global Alimentation Sàrl). L'an dernier, la société PAM, a fait part à la Commune, de sa volonté de se retirer dès que possible de cette affaire, en raison de l'arrêt de ses activités dans le domaine alimentaire. De ce fait la Municipalité a décidé de résilier le bail de ces deux partenaires, à l'échéance du 30 septembre 2020.

Après divers contacts pour la recherche d'un repreneur, la société Volg, spécialiste du commerce de détail dans les petites agglomérations s'est déclarée très intéressée. La société Volg, fait partie du groupe Fenaco, possédant notamment la société Agrola et les magasins Landi.

Les discussions entre la Municipalité et la société Volg sont très avancées. Cette dernière s'est engagée à faire d'importants investissements pour une rénovation totale de ce commerce. Une partie des investissements relatifs au bâtiment seront à la charge de la Commune.

Avec ce nouveau locataire, la pérennité de ce commerce de détail sera assurée en offrant à la population d'Echandens un magasin moderne et attractif.



Un préavis pour une demande de crédit relatif à la participation des travaux de transformation vous sera prochainement présenté.

**Mme Katharina Zurn :**

### 1. Collège du Chaney

Pendant les vacances scolaires d'été, des travaux d'assainissement ont été effectués au Collège du Chaney : une nouvelle introduction d'eau et la modification du raccordement des sanitaires et lavabos ont résolu définitivement les problèmes d'eau stagnante. Dans toutes les classes, l'eau potable est maintenant fraîche et d'excellente qualité. Le coût total des travaux, fouille comprise, s'élève à Fr. 15'842.00 TTC.

### 2. Cantine scolaire

La cantine scolaire au Vieux Collège a du succès. Depuis août 2019 il y a de nouveau 15 enfants de 5P et 6P HarmoS qui sont accueillis par notre responsable les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 12h00 et 14h00.

### 3. Patrimoine 20/22

Sous cette appellation technique, la Municipalité lance aujourd'hui un grand projet de recensement patrimonial. Nous comptons proposer à la population de collecter, numériser et lister les textes, témoignages, images, illustrations, vidéos, œuvres d'art et autres archives concernant la commune. Nous nous donnons trois ans pour effectuer ce travail qui consistera en la création d'une commission, l'interview de personnes connaissant le passé du village, du mandat d'un historien pour nous épauler dans certaines tâches et de la recherche d'archives au niveau cantonal. Nous remercions par avance toute personne intéressée par ce projet ou disposant de documents ou de témoignages pouvant y apporter une plus-value à prendre contact avec la Municipalité

**M. Jerome De Benedictis**

### 1. Contrôle par la fiduciaire du montant de la taxe déchets

La Municipalité a demandé à notre fiduciaire une analyse du montant de la taxe déchets, afin d'en contrôler l'exactitude vis-à-vis de la loi. La conclusion de la fiduciaire est que le montant est correct.

### 2. Bannière des JOJ

Comme annoncé, deux élèves de notre commune se sont rendus le 19 septembre au stade Pierre-de-Coubertin pour la cérémonie des drapeaux des JOJ. A leur retour, la bannière reçue sur place a été hissée sur l'administration communale et un petit apéritif a été servi à cette occasion. La bannière flottera à Echandens jusqu'au terme de la manifestation en janvier 2020. Cette cérémonie donnait également l'occasion aux organisateurs de rappeler aux communes et à leurs citoyens qu'ils peuvent être partie prenante de la manifestation en étant bénévole, en assistant aux compétitions ou en organisant des sorties scolaires sur les sites de compétition.

### 3. Péréquation – décompte 2018

Le décompte 2018 de la péréquation se décompose comme suit :

	Facture sociale	Péréquation directe	Réforme policière	Totaux
Acomptes*	2 409 874	1 705 295	418 553	4 533 722
Décomptes	2 233 700	1 425 111	411 890	4 070 701
Soldes (en faveur d'Echandens)	- 176 175	- 280 184	- 6 663	- 463 021

*Ces différences s'expliquent notamment par des dépenses sur les recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.) inférieures aux prévisions (environ Fr. 100'000.--), des revenus des dépenses thématiques Transports largement supérieurs aux prévisions (env. Fr. 250'000.--).*

#### **4. Personnel Communal**

*Pour donner suite à la volonté de Mme Delphine Catillaz de réorienter sa carrière dans une société privée, la Municipalité a décidé de redessiner le poste de collaborateur au service financier. En effet, le poste en question est aujourd'hui intimement lié aux enjeux que propose l'informatique et c'est pourquoi nous avons mis au concours un poste de chargé de projet à 60% avec pour principales tâches l'implantation et la gestion des nouveaux logiciels de gestion communale ainsi que l'assistance à la bourse. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à l'issue du processus nous avons engagé Mme Jehane Guillin, qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre à la commune d'Echandens. Nous adressons tous nos vœux à Mme Catillaz dans son avenir professionnel et nous souhaitons la bienvenue à Mme Guillin à la Commune d'Echandens.*

#### **5. Inauguration de la Salle des Utins**

*La Municipalité souhaite ici remercier toutes les personnes qui se sont engagées ce weekend et depuis des mois pour que cette manifestation soit une réussite. Le Comité des USL, les représentants du GRAC, les bénévoles des sociétés locales et les employés de la Commune ont abattu un travail considérable et parfait. Les visiteurs sont arrivés curieux, ils sont repartis heureux, c'était bien là le principal ! Comme cela a été dit durant le weekend, le plus difficile a sûrement été fait, mais le principal enjeu débute aujourd'hui : faire vivre cette salle. Nous nous y affairerons dès demain et nous comptons sur vous pour en faire de même.*

*Finalement, je souhaite remercier le Bureau du Conseil Communal pour nous avoir offert l'opportunité de siéger dans ce magnifique parlement.*

#### **6. Communications du Bureau**

**Intervention de M. Jacques Perrinjaquet lors du Conseil du 24 juin :** M. Daniel Dietrich rappelle que M. Jacques Perrinjaquet mentionnait à juste titre que les élections aux postes du Bureau permettent d'observer le fonctionnement du Bureau et constituent une bonne plateforme de formation. Néanmoins, le fait d'instaurer de façon officielle un tournus aux postes du Bureau, nécessiterait une modification du règlement du Conseil communal. Après discussion au sein du Bureau, il a été décidé de ne pas procéder à une telle modification. Il s'engage toutefois à ce que les places vacantes pour toutes les commissions soient mentionnées lors des convocations des Conseils communaux lors desquels auront lieu des élections. Cela permettra à chaque conseillère et conseiller de se présenter.

**Elections fédérales du 20 octobre 2019 :** Il informe que l'équipe pour le dépouillement est au complet et remercie les personnes qui se sont portées volontaires. La confirmation détaillée du déroulement leur parviendra cette semaine encore.

**Prochain Conseil :** 4 novembre 2019 à la nouvelle salle des Utins. Il signale que conformément à l'art. 35 du règlement du Conseil communal le PV de la présente séance devrait être remis aux Conseillers avec la convocation de la séance du 4 novembre. Le fait de rédiger ce PV en quelques jours, vu les vacances scolaires d'octobre, n'est techniquement pas possible pour la secrétaire. Il propose que le PV de la séance du jour soit envoyé avec la convocation du Conseil de décembre prochain, à moins qu'il y ait une forte opposition de la part des Conseiller à cette façon de procéder, ce qui n'est pas le cas

Afin de garder un souvenir de cette séance particulière, il demande aux Conseillers et à la Municipalité, de se réunir à la fin de la séance, sous le drapeau d'Echandens pour une photo souvenir.

## **7. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe Diserens demande à la Municipalité, au vu du débat nourri du préavis 06/2019, de ne pas prévoir de ligne au Budget 2020 pour les feux d'artifice du 1<sup>er</sup> août prochain. Tenant compte du taux d'imposition validé ce jour, il ne souhaite pas que les rentrées fiscales, même partiellement, partent en fumée, tant d'un point de vue financier qu'environnemental. De nombreuses Communes renoncent à organiser des feux pour ces raisons et il lui semble malvenu de pérenniser cette expérience qu'il espère unique à Echandens.

M. Jerome De Benedictis prend note de la remarque. Sa réponse est générale car il s'agit d'une décision de la Municipalité. Néanmoins, le vote d'aujourd'hui n'impliquera rien qui pourrait s'apparenter à des représailles. La Municipalité continuera à gérer la Commune de la même manière et les budgets seront présentés de la même manière que par le passé et de la meilleure façon possible. Il ne veut en aucun cas diminuer les prestations à la population.

M. Luc Vittoz pose deux questions à Mme Zurn. Il signale qu'il n'y a pas eu d'information concernant les camps scolaires. Est-ce qu'une baisse des prestations est prévue ?

En ce qui concerne les Cantines scolaires il demande quelle est la vision d'avenir de la Municipalité face au succès des Cantines et de l'accueil de jour. Il croit savoir que la Municipalité doit présenter ses projets d'ici à novembre prochain. Est-ce qu'il y a des projets d'agrandissement pour les années prochaines ?

Mme Katharina Zurn répond que les prestations des camps seront même augmentées et plus équilibrées, du fait qu'il y aura plus de classes qui y participeront. Il y a environ CHF 150'000.- de plus qui seront portés au Budget de l'EPSP.

Concernant les Cantines, il s'agit d'un souhait de continuer dans ce sens. Pour l'accueil c'est l'UAPE qui fait le nécessaire et demande 12 places de plus pour l'année prochaine. Une séance des Communes de l'AJEMA aura lieu en février prochain. L'UAPE déposera son dossier d'ici novembre 2019. Il est difficile de prévoir les hausses d'année en année, mais la possibilité existe d'augmenter de 12 à 24 places les 15 places d'aujourd'hui. La Municipalité trouvera un aménagement convenable, le cas échéant.

M. Jean-Nicolas Muff revient sur les remerciements du Syndic aux personnes ayant œuvrées pour la réussite des festivités d'inauguration du bâtiment des Utins, et souhaite remercier les Municipalités passées et présentes du travail accompli. Il a apprécié d'avoir été associé à l'évènement. Sa remarque est saluée par les applaudissements des Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich invite la boursière à procéder au paiement des indemnités. Il rappelle la prise de photo et invite l'assemblée à participer ensuite à un apéritif. Il clôt la séance vers 21:40.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer